

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014

2014 SG 1054 Subvention à l'association Cie Graines de Soleil (18e).

Mmes Hélène BIDARD, Colombe BROSSEL, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2014, par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention à l'Association Cie Graines de Soleil ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 15 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Madame Hélène BIDARD et Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 4ème Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 15.000 euros est attribuée à l'Association Cie Graines de Soleil, 7 rue de la Charbonnière (18 e) (13365, 2014_02218 ; 2014_02219).

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée comme suit :

- 10.000 € sur les crédits inscrits au chapitre 65, nature 6574, fonction 020, sous fonction 2, ligne VF02001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2014 et exercices suivants sous réserve de décision de financement.
- 5.000 € au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne 15003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2014 et exercices suivants sous réserve de décision de financement.